

Le 25 octobre 2018, l'APPGE a rencontré Mme la sous-préfète de Figeac en présence des représentants des services de la Dreal et de deux représentants de Futures Energies Comiac. Nous avons été surpris de ne pas voir les autres invités: c'est Mme la sous-préfète qui a opté pour cette décision puisqu'il n'était pas question de concertation mais d'informations sur un projet déjà acté par les élus.

Ce que nous avons appris:

- Sur l'Arrêté préfectoral de Protection du Biotope (APB) que nous avons demandé, les services de la Dreal sont prêts à enquêter ou à interroger des scientifiques pour savoir si telle espèce florale ou avifaunique serait à protéger. Un A.P.B. ne se prend pas de manière générale mais sur des cas particuliers et des zones délimitées.
- Futures Energies Comiac est dirigée par Engie Green dont l'un des représentants est M. Schuehmacher qui nous fait l'exposé par power-point du projet et dont le siège social est à Montpellier.
- Le projet nous est présenté par power-point, c'est la 8ème variante depuis 2012
 - Nous apprenons que les éoliennes E1 et E5 – en lisière des couloirs de migrations – seraient munies d'effaroucheurs automatiques avec des logiciels détectant les oiseaux ou les chiroptères et pouvant même arrêter la rotation des pales en quelques secondes. Il paraît que ces logiciels sont efficaces.
 - Nous faisons préciser que le bout de la pale d'une éolienne dont le rotor est de 110m va à 360 km/h. *Cela n'a rien à voir avec les vitesses des milans royaux ou des chauves-souris. Et à 360 km/h, le bout de la pale parcourt 100m en 1 seconde.*
 - Il nous est affirmé qu'il y aura un suivi sur la mortalité avifaunique et que, 20 fois par an, un relevé d'oiseaux morts sera fait et communiqué aux services de la Dreal, *cela sans tenir compte des cadavres d'oiseaux mangés par les animaux entre les visites.*
 - Il nous est affirmé que les éoliennes seront bridées certains soirs pour éviter une trop grande mortalité des chiroptères par exemple lors des vols nuptiaux.
 - Il y aura bien des demandes de dérogations Cerfa 13 604 *pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.*
 - Faut-il croire sur parole le promoteur? D'après Mme la sous-préfète et les responsables de la Dreal présents, il y a des inspecteurs qui viendront vérifier la réalité du respect des recommandations.
- Nous apprenons que la vitesse du vent est évaluée en moyenne à 5,56m/s (20 km/h). *Cette information nous avait été donnée en juillet 2014 et ne tient pas compte des modifications actuelles dues au réchauffement climatique.* Le vent souffle pour la plus grande partie du temps en provenance du Sud-Est et les nuisances sonores les plus fortes se font sur la plage 5 à 8 m/s (entre 18 et 29 km/h)
 - Il nous est présenté aussi que la législation impose une limitation du bruit à 35 db/A + 3db la nuit et + 5db le jour, *or une augmentation de 3 db correspond à un doublement du bruit.*
 - Le présentateur nous annonce sereinement que les habitants de Fages et de Nauvioles seront les plus impactés par le bruit des éoliennes
 - Pour respecter la législation sur le bruit, il est théoriquement prévu que les éoliennes tournent moins vite lorsque le vent souffle entre 5 et 8 m/s! *Mais cela sera-t-il respecté et suffisant? Notre crainte, en regardant la fiche des éoliennes Vestas annonçant 105 db maximum, est que les nuisances sonores restent insupportables.*
 - Mme la sous-préfète nous assure que les riverains gênés peuvent remplir en ligne des formulaires et qu'à chaque formulaire rempli, les services de la Dreal enquêtent et au besoin réagissent auprès du producteur.



- Je fais remarquer, en tant qu'administrateur de la FED (Fédération de l'Environnement Durable) que, dans d'autres départements, les services de la Dreal ne répondent pas toujours aux plaintes déposées. Mme la sous-préfète nous affirme que ce ne sera pas le cas dans le Lot.
- Nous apprenons que pour permettre aux camions de passer, il faudra défricher au moins 2,5 hectares de bois, aménager les virages, consolider les chemins et en créer.
 - Nous réaffirmons notre inquiétude sur les travaux qui vont dévaster les bois et les routes pour arriver au site dont l'accès se fera par les Esculasses.
 - Nous demandons si l'emplacement des éoliennes respectera les recommandations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux: être à 200 m d'une zone boisée; la réponse qui nous a été faite est que le promoteur fera défricher de la longueur d'une pale, c'est à dire 55 m. *Cela ne permettra pas d'éviter une mortalité des oiseaux du secteur.*
 - *D'ailleurs toutes les informations données sur les oiseaux reposent sur les études de 2012 qui ne tenaient pas compte des emplacements maintenant prévus pour les 5 éoliennes.*
- Nous apprenons que les câbles électriques seront enterrés et que le raccordement se fera au niveau de la centrale électrique de Laval de Cère. *Mais ces tranchées dégraderont la route et les chemins; la réfection des routes sera-t-elle à la charge de la commune?*
- Sur nos questions concernant le devenir du parc en fin de vie, il nous a été répondu que:
 - après les 15 ans de contrat aidé par l'Etat, l'électricité sera vendue au prix du marché;
 - la durée de vie des éoliennes sera de 25 ans minimum
 - le socle de béton sera simplement arasé sur 1 m
 - des études sur l'eau de consommation pourront être faites pour savoir si ces socles de béton avec des ferrailles rouillant ne pollueront pas l'eau car les éoliennes sont proches des captages d'eau - *1500 tonnes de béton et 600 tonnes de ferrailles !*
- Nous apprenons que l'électricité produite prévue serait de 20,3 GWh par an; ils envisagent une vente à 82cts le kW. *Cela veut dire qu'ils espèrent une recette de 1,66 millions d'euros par an pour un investissement de 12 à 13 millions d'euros, en baisse par rapport au parc de la Luzette. En 15 ans ils espèrent recevoir près de 25 millions d'euros c'est à dire réaliser un bénéfice de 100%.*
 - *La différence entre le prix du marché et leur prix garanti est facturé aux consommateurs par la CSPE généralisée et les taxes carbone qui augmentent le prix du diesel.*
 - *100% de bénéfices en 15 ans, c'est effectivement très rentable pour le promoteur; beaucoup moins pour le consommateur! De plus à cause de l'intermittence du vent les éoliennes sont couplées avec des centrales à gaz et pour Engie, c'est tout bénéfique.*
 - *Je remarque que cela fait un facteur de charge de 23% or sur la France, le facteur de charge moyen est à 20,5%! **A ce propos, nous n'avons toujours pas connaissance des résultats du parc éolien de la Luzette!***
- Nous apprenons que les services de la Dreal ont demandé des compléments au dossier déposé et que Futures Energies Comiac a 6 mois pour faire parvenir les compléments indispensables. Le dossier sera alors étudié, ensuite **une enquête publique pourra avoir lieu qui permettra à tous d'écrire son ressenti sur ce projet.** Après l'enquête publique, le préfet consultera les différents dossiers et l'avis de l'enquêteur public avant de prendre une décision!

- Nous apprenons aussi qu'après la décision du préfet, si elle est positive pour Futures Energies Comiac, le promoteur se préoccupera de :
 - **choisir le matériel:** d'après les textes actuels, le gabarit des éoliennes ne peut pas changer, *mais je précise que la commission Lecornu avait prévu des décrets qui, peut-être, permettraient de changer le gabarit des éoliennes sans avoir à refaire tout un dossier.*
 - **réaliser les études du sous-sol:** ce qui leur permettra de connaître les dimensions du socle de béton - *à peu près 1 500 tonnes de béton et 60 tonnes de ferrailles par éolienne.*
 - **réaliser les études d'accès:** à partir du parc de La Luzette pour les transports des pales de 55 m, *et donc déterminer les zones où les arbres seront gênants.*
 - **étudier les routes à renforcer** *pour le passage des 5x60 camions toupies apportant le béton et les camions de 75 tonnes transportant les nacelles et les grues.*

- **Nous aurions eu de nombreuses autres questions à poser comme :**
 - la réfection des routes après le passage destructeur des camions ;
 - le bilan carbone réel de la construction d'une éolienne sur sa durée de vie ;
 - la garantie que les éoliennes seront réellement démontées, même si la dernière filiale qui exploitera le site fait faillite ;
 - la sécurité de la pollution par les huiles des moteurs et des roulements à billes ou par le SF6 utilisé dans les câblages ;
 - le recyclage des pales en fin de vie qui actuellement ne se fait pas ;
 - l'inutilité de l'éolien dans la lutte pour la transition énergétique pour remplacer les centrales nucléaires ;
 - liste non exhaustive....

- Nous sommes ressortis en ayant réaffirmé notre opposition réelle à ce projet, il nous a été répondu que **nos arguments seront étudiés lors de l'enquête publique** ;
- Nous restons convaincus que la raison fondamentale de ce parc industriel d'aérogénérateurs **est le bénéfice de 15 millions qu'ils espèrent en retirer !**
- Nous avons réitéré notre affirmation d'utiliser **tous les moyens légaux** mis à notre disposition pour empêcher la création de ce site et limiter les bénéfices des promoteurs pris sur l'argent des consommateurs d'électricité ou de gasoil.